26me Année N° 6217 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Dimanche 15 Janvier 1882

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 12.50
» » Six mois. . . 25.»
» » Un an . . . 50.»
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces : la ligne. . . . 20 c.
Réclames : » . . . . 30 c.
Faits divers : » . . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal ; à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande Place ; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse) ; à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 14 JANVIER 1882

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental)	13 JAN.	14 JAN.
3 0/0	81 20 »/»	82 40 »/»
3 0/0 amortissable	84 40 »/»	84 00 »/»
Amortissable nouveau	84 70 »/»	84 10 »/»
4 1/2 0/0	114 60 »/»	113 80 »/»
Emprunts 5 0/0	114 90 »/»	114 85 »/»

Dépêche communiquée par MM. Noulez, Cannissié et Cie

	13 JAN.	14 JAN.
3 0/0	84 45	84 27
3 0/0 amortissable	84 20	83 90
3 0/0 amortissable nouveau	84 »	84 57
5 0/0	115 00	114 87
Banque de France	5725 00	5750 00
Banque d'Escompte	850 00	852 00
» Hypothécaire	000 00	000 00
» de Paris	1235 00	1237 00
Foncier Algérien	000 00	595 00
Foncier de France	1717 00	1710 00
Mobilier	710 00	710 00
Générale	830 00	830 00
Union	2869 00	2800 00
Suez	2700 00	2700 00
Unifiée	352 00	000 00
Italien	87 40	87 20
Russe 1877	00 00	00 00
Landerbank	1125 00	00 00
Banque ottomane	830 00	825 00
Chemins espagnols	865 00	857 00
Chemins autrichiens	677 00	677 00
Lombards	308 00	310 00
Nord d'Espagne	670 00	661 00
Saragosse	545 00	542 00
Panama	551 00	550 00

Dépêche communiquée par la Succursale du Crédit Général Français, 4 rue Nain.

Cours de clôture	Comptant 13 JAN.	Comptant 14 JAN.
0/0	84 20	84 40
3 0/0 amortissable	84 40	84 00
3 0/0 amortissable nouveau	84 70	84 50
4 1/2 0/0	114 00	00 00
5 0/0	114 20	114 85
Banque de France	5750 00	5700 00
Foncier	1700 00	1700 00
Crédit Général Français	780 00	780 00
Cie Fon. de France et d'Algérie	525 00	530 00
Mobilier Espagnol	862 00	865 00
Banque Ottomane	825 00	830 00
Est	765 00	760 00
Midi	1290 00	1305 00
Lyon	1720 50	1745 00
Nord	2225 00	2220 00
Orléans	1317 00	1320 00
Ouest	850 00	852 00
Gaz Parisien	1600 00	1570 00
Cie Générale Transatlantique	587 50	570 00
Suez	2800 01	2710 00
Omnibus	1970 00	1940 00
Panama	550 00	555 50
Florin or 4 0/0	80 50	80 50
Hongrois 6 0/0	100 00	101 50
Egypte 6 0/0	352 00	350 00
Italien 5 0/0	00 00	00 00
5 0/0 Russe 77	89 75	89 50
Turc	13 50	13 45

Bulletin du Jour

Après les bonnets à poils bleus sur le compte desquels M. John Lemoinne s'était si complaisamment égayé il y a quelques années, nous avons eu hier la manifestation des bonnets à poils... rouges. L'extrême gauche a délégué, en effet, auprès de M. Gambetta, douze de ses membres pour lui faire observer que la réforme du mode de votation n'était point urgente et qu'elle ne pouvait provoquer une scission dans la majorité. La situation parlementaire s'est en effet aggravée. Aux objurgations du *Siècle*, de la *Paix*, du *National*, du *XIXe Siècle* qui supplient M. Gambetta de ne pas soulever une question anti-opportune, les organes officieux du ministère répondent que le président du conseil est absolument résolu à accorder la priorité sur toutes les réformes aux réformes constitutionnelles, et à se retirer si on ne les adopte pas.

Or, les députés de la majorité n'ont aucune envie d'affronter de nouveau les périls d'une lutte fort coûteuse et d'avoir à solder de nouveau les dépenses qu'elle occasionne. « Nous y sommes, nous y resterons, » telle est en somme leur raisonnement intime, le motif le plus sérieux qu'ils opposent aux modifications électorales qu'on leur propose. Mais, d'un autre côté, jeter à bas le « grand ministère, » le « ministère Gambetta, » si impatiemment attendu depuis six ans, leur semble chose grave. Ils appréhendent les conséquences d'une nouvelle crise ministérielle, ils ont peur d'une réaction causée dans le pays par la fatigue, l'énervement de ces appels continus au scrutin, et ils voudraient bien que M. Gambetta cédât sur ce point ! Tel est le motif de la démarche qui a dû être tentée hier auprès du président du conseil par les bonnets à poils... rouges.

Ce qui inquiète le pays, il faut bien l'avouer, n'est pas précisément ce qui inquiète les députés : sans doute, il voudrait bien qu'on s'entêtât à ce que l'on a, qu'on le laissât un peu respirer et travailler, mais il ferait encore bon marché du scrutin de liste si ceux qui le gouvernent pouvaient lui inspirer quelque confiance. Mais quelle sécurité lui offre M. Gambetta, qui change d'opinions, que l'on nous passe l'expression, « comme on change de chemise ? » A Cahors, il ne voulait pas que le Sénat fût amoindri, à Tours, il prêchait la révision ! Il faisait voter le scrutin de liste par la Chambre en juillet ; et au mois de septembre, au Neubourg, il s'exprimait en ces termes :

« Et, à ce propos, je le dis bien haut pour répondre à certaines rêveries ou à certaines insinuations, *il ne serait pas politique, il ne serait pas sage de remettre en question la législation nationale à la rentrée de cette Chambre.* Non, messieurs, la question du scrutin de liste, il ne faut pas y renoncer, mais il faut l'ajourner jusqu'à l'expiration des pouvoirs de cette Assemblée, ou à une rénovation constitutionnelle, si elle a lieu. Mais ce qui est certain, c'est qu'il serait tout à fait imprudent et, permettez-moi le mot, *absolument puéril*, de demander à une Chambre, issue hier du suffrage universel, *de réformer sa législation et de réclamer une autre consultation.* Quant à moi, qui ne fais que de la politique pratique, *je trouverais ce procédé souverainement ridicule.* »

Il y a deux mois que M. Gambetta a pris le pouvoir, alors que la situation du pays était identique à celle qui lui inspirait à Neubourg les sages paroles que nous venons de citer. Le pays se demande, alors que la Chambre ne s'est rendue coupable d'aucun acte de résistance, alors que les élections du 8 janvier assurent au cabinet, dans le Sénat, une majorité considérable, à quels mobiles obéit M. Gambetta, à quel caprice il cède ? Il est d'autant plus troublé qu'il ne comprend rien au raisonnement du président du conseil. « J'ai absolument besoin du scrutin de liste pour gouverner, dit-il, mais je ne m'en servirai que dans trois ans. » Les électeurs réfléchissent et se demandent, si le scrutin de liste est indispensable à M. Gambetta, comment il pourra ne pas dissoudre comme il le promet, et s'il ne dissout pas le Parlement, à quoi lui servirait le scrutin de liste, puisque les élections ne doivent avoir lieu que dans trois ans ? Que veut-il donc ?

Il n'en sait rien, disait l'autre jour le *National*. D'aucuns prétendent qu'il renoncerait sans chagrin au pouvoir. Si telle est son intention, qu'il prenne garde, il a fallu trente ans, deux révolutions et une invasion pour que M. Thiers se relevât de sa chute de 1843. Si c'est par pure obstination, par colère, qu'il persiste à réclamer la révision, que la Chambre lui cède ou qu'elle lui résiste, il peut être assuré que le mécontentement sera vif, qu'on ne lui pardonnera pas les inquiétudes qu'il sème à plaisir et que son prestige d'homme d'Etat sortira fortement diminué d'une lutte inutile et sans gloire.

On sait que le délai extrême de prorogation du traité de commerce avec l'Angleterre expire le 8 février prochain. Il faut dès à présent, prévoir le cas où les négociations actuellement entamées avec les plénipotentiaires anglais ne seraient pas terminées à cette date. Le devoir du gouvernement serait alors de demander une nouvelle extension des délais pour permettre de mener à bonne fin les négociations pendantes. Cette demande, dit *Paris*, serait présentée aux Chambres après un accord préalable avec la commission spéciale des traités de commerce. La nouvelle prorogation demandée n'excéderait pas un mois.

Les journaux officieux du gouvernement italien continuent à nous être extrêmement hostiles. Le fond de tous leurs articles se réduit à ceci : Nous sommes dans l'impossibilité de déclarer maintenant la guerre à la France, mais préparons-nous à la lui faire dès qu'il se présentera une occasion favorable.

M. Paul Bert vient de reprendre, pour le compte du ministère actuel, en le modifiant quelque peu, le projet qu'avait présenté M. Jules Ferry à l'ancienne Chambre, dans le but de soumettre les directeurs et professeurs des établissements d'enseignement secondaire libre à des conditions de capacité.

Ce projet de loi exige que, pour être directeur d'un établissement d'enseignement secondaire libre, on possède, outre le diplôme de bachelier, *un certificat d'aptitude pédagogique* délivré par un jury spécial, présidé par le recteur.

Des surveillants le projet de loi exige le brevet primaire. Les professeurs, au contraire, ceux qui sont chargés des classes de rhétorique et de philosophie ou des cours d'histoire et de sciences correspondant à ces classes, devront posséder un diplôme de licencié ou un titre à peu près équivalent, c'est-à-dire un diplôme d'ancien élève de l'École polytechnique ou de l'École centrale.

Pour les autres classes, de la sixième à la seconde inclusivement, et pour les enseignements latéraux qui correspondent à ces classes, seront exigés le baccalauréat ou des titres similaires. Le brevet primaire complet suffit pour les classes élémentaires.

Le projet de loi est applicable aux écoles secondaires ecclésiastiques. On a jugé utile de l'indiquer d'une manière précise par un article spécial.

Enfin le projet s'étend à l'enseignement secondaire des jeunes filles.

Il décide que nulle institutrice laïque ou congréganiste ne pourra diriger un établissement d'enseignement secondaire de jeunes filles si elle n'est pourvue du brevet complet de capacité pour l'enseignement primaire. Les professeurs femmes devront avoir au moins le brevet primaire simple, et les professeurs hommes au moins le diplôme de bachelier.

La loi serait exécutoire à partir du 1er octobre 1882, avec des dispositions transitoires pour le passage de l'ancien état de choses au nouveau.

Enfin des articles édictent des mesures disciplinaires constituant la sanction des dispositions précédentes.

Une nouvelle laïcisation

Après avoir laïcisé l'école, puis le cimetière, voici qu'il est question de laïciser les pompes funèbres. Tel est bien, en effet, le but que s'est proposé M. Lefebvre, député de Seine-et-Marne, dans le projet de loi qu'il vient de déposer sur le bureau de la Chambre des députés, et d'après lequel les droits accordés à cet égard aux fabriques par le décret du 23 prairial an XII seraient transférés au communes. Désormais ce seraient les communes qui, soit par elles-mêmes, soit par des tiers auxquels elles affermeraient ces droits, fourniraient seules les voitures, tentures, ornements nécessaires aux services funèbres et aux enterrements. Les journaux radicaux et opportunistes applaudissent beaucoup à ce projet de loi, et se félicitent déjà des résultats d'un vote, dont d'ailleurs ils ne doutent pas. L'un d'eux estime même que cette loi ne saurait blesser en aucune façon les catholiques parce que nonobstant le nouveau droit accordé aux communes, les fabriques pourraient encore fournir aux familles qui le désireraient les tentures et autres objets funèbres, mais *sans que la taxe réglementaire cesse d'être perçue* par la commune. » L'on n'est vraiment pas plus généreux. Ainsi les personnes qui voudront, comme par le passé, s'adresser à l'église pour ces tristes devoirs et ces douloureuses cérémonies, le pourront bien, mais après avoir préalablement payé à la commune le prix d'un service qu'elles ne lui demandent pas. En un mot les catholiques seront dans la nécessité de payer deux fois s'ils s'adressent à l'église, au lieu de s'adresser à la commune. On n'est pas plus libéral, ni plus équitable.

Ce qui s'est passé pour les écoles primaires a mis les républicains en goût. Ils trouvent tout naturel de faire payer aux catholiques deux fois le droit de se faire inhumer avec les pompes religieuses auxquelles ils tiennent, comme ils payent aujourd'hui deux fois l'instruction primaire, puisque le père de famille catholique, après avoir contribué par l'impôt à l'entretien d'une école laïcisée, est encore obligé de payer pour l'entretien d'une école libre où il pourra faire donner à ses enfants une instruction dont Dieu ne soit pas exclu.

D'un autre côté, les prôneurs de ce projet de loi ne dissimulent pas leur espérance de voir bientôt par ce moyen les fabriques des églises catholiques notablement appauvries, et la joie qu'ils en ressentent est absolument douce. Nous n'en doutons pas plus que nous n'en sommes étonnés. Mais qu'ils cessent au moins de dissimuler ! Qu'ils aient la franchise de dire que c'est bien la religion, ses temples, ses ministres qu'ils attaquent, et dont ils poursuivent la ruine par tous les moyens possibles !

Si dans les grandes villes les fabriques des églises sont riches, ou si du moins elles peuvent subvenir aux dépenses qui leur incombent, combien en est-il différemment dans les campagnes ? Qui n'a pas été attristé souvent de l'état de délabrement dans lequel se trouvent ces églises de villages, empreintes cependant d'un caractère religieux si pénétrant, et dont beaucoup sont aussi intéressantes au point de vue historique qu'au point de vue religieux.

L'humidité ronge leurs murailles et détruit peu à peu leur modeste mobilier. Et cependant la caisse de leur fabrique s'alimente des droits qui résultent pour elles du décret de l'an XII. Que sera-ce donc quand ces ressources auront disparu pour elles ? Elles tomberont tout à fait en ruines. C'est bien sur quoi comptent M. Lefebvre et ses amis. Ce qui ne les empêche pas aujourd'hui et qui ne les empêchera pas demain de protester de leur respect, et même de leur amour pour la religion. Décidément Tartuffe n'est pas mort. Il n'a fait que changer d'habit.

Une récente circulaire envoyée par le ministère de l'intérieur aux préfets prescrivait qu'aucun livre, « quelque soit son caractère licencieux et obscène », ne pouvait, sous aucun prétexte, être retenu à la frontière.

C'était ouvrir la porte à l'égout de l'inondation pornographique. On sait pourtant que la France suffisait à l'infection ; mais nous avons commenté en temps et lieu cette circulaire, et si nous y revenons, c'est pour signaler une conséquence tout-à-fait inattendue de la circulaire ministérielle.

Les Dominicains de la province de Toulouse ont l'habitude, depuis l'expulsion, de faire imprimer à Salamanque leur *Ordo*, c'est-à-dire l'almanach religieux qui contient les rubriques et les indications nécessaires à la célébration de l'office quotidien.

Cette année, l'*Ordo* n'arrivait pas. Le P. Prieur, étonné de ce retard, écrivit pour réclamer sa commande.

On lui répondit qu'elle était partie mais que les douaniers avaient cru devoir l'intercepter.

Est-ce d'après les instruction de M. Waldeck-Rousseau que le mailles du crible douanier, qui s'ouvrent si largement à l'ordre d'exportation, se resserrent si menues lorsqu'un almanach latin, portant sur sa couverture la croix et les armes de Saint Dominique, se présente à leur contrôle ?

Le prétexte « d'immoralité » qui suffit à fermer un établissement religieux, ne peut même pas être invoqué dans ce cas.

Que trouvera-t-on pour justifier la mesure ? La parole est au ministre de l'intérieur qui viole effrontément la loi !

Nous détachons d'une brochure de M. d'Haussonville, que nous avons annoncée ces jours-ci, et qui vient de paraître à Paris, les curieux renseignements qui suivent sur les événements par lesquels, au printemps de 1875, la paix européenne a failli être troublée :

On a généralement ignoré les détails de cette invention, inofficielle d'ailleurs et toute verbale, de l'Angleterre et de la Russie en notre faveur. Le fait seul est avéré, mais n'a pas, à ma connaissance du moins, laissé de traces apparentes dans les archives diplomatiques de ces deux cours. Si je suis bien renseigné, et je crois l'être, voici comment les choses se sont passées et ce que l'on a pu recueillir de la bouche des agents étrangers les mieux disposés par nous.

Tout le monde sait que le gouvernement allemand a eu l'intention évidente d'envahir de nouveau la France dans le courant de l'année 1875. A la chancellerie d'Etat de Vienne, on croyait savoir que M. de Moltke et le parti militaire étaient beaucoup plus enclins que M. de Bismarck lui-même à commencer cette guerre. Cela était probable en effet. Aux yeux des militaires prussiens, la destruction de la France, au jour où elle apparaît comme possible, est pour l'Allemagne la manière la plus sûre d'éviter les dangers de l'avenir.

D'après M. de Bismarck, qui est un politique, la question était un peu plus complexe. Quoi qu'il en soit, la question a été posée à plusieurs reprises. On a commencé par chercher des prétextes. Il a d'abord été question de nos achats de chevaux, de foins, etc. Nous avons prouvé que nous n'avions acheté ni foins ni chevaux. Puis on a mis en avant la création des quatrièmes bataillons. Il a été facilement établi que cette création répondait à des nécessités d'un ordre tout particulier, afin de faciliter l'avancement des officiers dans l'armée, encombrée d'états-majors. Les quatrièmes bataillons n'existaient d'ailleurs que sur le papier.

M. de Bismarck a jeté alors le masque et nous a dit ou fait dire : « Vous ressuscitez. Le » jour où vous vous croirez de force à nous » attaquer, à prendre votre revanche, à reconquérir vos provinces perdues, vous le ferez de » toute nécessité. Politiquement, *chrétiennement*, nous devons vous attaquer tout de » suite, afin de prévenir un aussi grand danger » pour nous et une grande effusion de sang. »

Voilà l'explication de cette audacieuse franchise, qui d'ailleurs est assez dans le caractère du chancelier de l'empire d'Allemagne. Il était fatigué et irrité des discussions auxquelles avait donné lieu la mise en avant de ces principaux griefs, discussions dans lesquelles il n'avait pas toujours eu le dessus. Il aimait mieux en finir par un coup d'éclat. Mais cet éclat avait donné l'éveil à l'Europe. L'Angleterre est alors sortie de son silence.

Déjà certaines récriminations de M. de Bismarck au sujet de la Belgique l'avaient touchée au vif. Elle connaissait l'ensemble de ses plans, dont une bonne partie était déjà exécutée en Europe. Elle avait les oreilles encore pleines des confidences qu'il avait autrefois promenées dans tous les salons du monde diplomatique, quand il y exposait ses plans d'annexion qui embrassaient la Hollande et la Belgique, une portion de la France jusqu'à la Somme, peut-être jusqu'à la Seine, et comprenaient la possession d'une grande partie des côtes de la Manche placées en face de l'Angleterre.

C'est alors que lord Derby est intervenu activement en faveur du maintien de la paix. Il se sentait soutenu dans cette cause non seulement par l'opinion de la nation britannique, mais aussi par les sentiments particuliers de la reine Victoria, sympathique, il est vrai, à l'Allemagne, par suite du mariage de sa fille avec l'héritier de la couronne impériale, et qui pendant la guerre avait fait des vœux pour le succès des Prussiens ; mais un certain revirement s'était opéré chez elle depuis que la Belgique s'était sentie menacée. La Belgique, c'était presque le pays d'origine de son mari, le prince Albert de Cobourg, de ce mari qu'elle considérait encore, après l'avoir perdu, comme le guide naturel de ses actions ; toutes ses décisions étaient subordonnées à ce qu'elle supposait conforme à ses désirs s'il eût encore été vivant.

Ce fut donc fort de cette approbation de sa souveraine que le chef du Foreign-Office fit dire à Berlin qu'une attaque contre la France exciterait une indignation générale, déclarant au comte de Munster qu'il ne prenait pas au sérieux les assertions de la Prusse au sujet des armements de la France et qu'il n'y voyait qu'un prétexte. C'étaient là des paroles fort nettes.

Leur netteté n'était pas inutile, car, depuis la mort de lord Palmerston, on était habitué à voir les cabinets anglais se mêler assez peu des affaires du continent, donner quelquefois leur avis avec un certain air d'autorité, mais s'il n'était pas suivi, le soutenir assez froidement et rentrer vite dans le silence. Cette fois, il fallait donc parler un peu haut, ce que fit lord Derby dans une question où il sentait les intérêts vitaux de son pays directement engagés.

De l'intervention non moins efficace de la Russie nous ne parlerons pas, parce que les détails en sont plus connus. Cependant, on peut rappeler, parce que le rappeler c'est se montrer reconnaissant, avec quelle sympathie l'empereur Alexandre II accueillit l'expression émue de la crainte trop naturelle que ressentait pour l'existence de la France notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg, en apprenant les sinistres projets de la Prusse. Alexandre II ne se contenta point de le rassurer en termes généreux, avec un affectueux empressement. De lui-même il lui promit son intervention directe, immédiate, et le même jour il tenait sa parole.

VOUS N'ÊTES PLUS DES NOTRES !

A Monsieur Labordère

Monsieur,

Si en commençant cette lettre je n'emploie pas la formule consacrée entre officiers : « mon cher camarade », c'est que vous n'êtes plus des nôtres, et moralement vous n'appartenez plus à l'armée. Mieux vaut en effet être *monsieur* tout court que le commandant *La Révolte*, ainsi qu'on vous a baptisé dans plusieurs feuilles. Un beau titre, n'est-ce pas, et bien mérité, j'ose le dire, puisque la seule raison de votre notoriété est votre refus d'obéir à un ordre donné. L'historique de cet acte d'indiscipline, unique dans les annales de notre histoire militaire, a été fait et refait cent fois depuis quinze jours, je n'y reviendrai donc pas, mais je rappellerai que vous l'aviez expié par les arrêts de rigueur et par une mise en disponibilité par retrait d'emploi. Lorsque vous fûtes réintégré dans le service actif par le général Gresley et replacé au 41e de ligne, vous aviez confessé votre erreur, avoué que vous vous étiez mépris sur le sens des ordres donnés ; en même temps vous aviez refusé l'épée *d'honneur* (!) qui vous était offerte par les radicaux : bref, devant ces marques apparentes de repentir nous avions pensé qu'il y avait à tout péché miséricorde, et nous vous avions pardonné.

Il ne suffit pas, en effet, pour rentrer dans cette grande famille qui s'appelle l'armée, d'une nomination à l'*Officiel*. Il faut être *reçu* par ses camarades. Vous fûtes reçu par les officiers du 41e ; on eût dit alors que vous compreniez l'indulgence immense dont on avait usé à votre égard, et que dans le travail et la retraite vous vouliez faire oublier tout le bruit qui avait été fait autour de votre nom.

Mais les radicaux vous guignaient comme une proie facile ; votre repentir ne faisait pas leur affaire, et c'est alors qu'ils eurent l'idée de vous offrir un fauteuil au Sénat. Cherchent-ils en vous un orateur, un financier, un jurisconsulte ? Même sur le terrain exclusivement militaire, vous êtes-vous signalé comme un tacticien ou un stratégiste hors ligne ? Non, ils ne voient que le révolté, celui dont la nomination peut le plus ébranler l'édifice de l'armée.

Aussi ce n'est plus le moment de regretter la faute de jadis ; au contraire, vous en tirez gloire, vous rengainez les regrets et vous relevez l'étendard de la révolte. Vous acceptez la candidature en criant bien haut « que vous êtes au service de la démocratie ». Nous autres officiers, monsieur, nous sommes au service de la France.

Cette fois, d'ailleurs, vous ne pouvez pas arguer, d'une méprise sur le sens des mots. Pas d'équivoque possible ! On est venu à vous et l'on vous a dit : « Nous voulons que votre nomination soit une protestation contre le ministre de la guerre. » Et il ne vous vient pas une minute à l'idée qu'il vous est impossible à vous, officier supérieur, de vous placer sur ce terrain-là, et nous lisons avec stupeur ces lettres ou vous déclarez « que vous êtes avec les misérables, et que vous accepterez la candidature, craignant que votre refus ne vous vaille *l'affront* d'être élevé à un grade supérieur.

Peut-on tenir un langage plus insolent, plus justiciable d'un conseil de guerre ? Aux yeux de tous vos camarades, cette révolte sera considérée comme cent fois plus grave que la première. A Limoges, vous pouviez avoir l'excuse d'un coup de tête, d'un mouvement irréfléchi, d'une méprise, toutes raisons d'ailleurs déplorables, mais pouvant peut-être servir de circonstances atténuantes : cette fois, à Rennes, rien de semblable ; c'est de sang-froid, la tête calme, l'esprit reposé, que vous entrez en lutte avec votre chef direct.

La première fois que vous présentez au pavillon de Flore, M. Anatole de la Forge tient à bien préciser la situation. Il prend la parole et dit : « Nous voulons que la nomination du commandant Labordère soit

---

FEUILLETON DU 15 JANVIER

— 2 —

UNE JEUNE FEMME

PAR

G. DE COMMADRY

— Hélène, dit-elle enfin, tu souffres et tu restes muette. Tu ne m'accorderas bien au moins, si je ne puis mieux faire, de porter avec toi le poids qui pèse si lourdement sur ton pauvre cher cœur ! Ce serait la première fois que tu me refuserais cette entrée dans ta pensée, que tu semblerais ne plus sentir le bienfait de l'intimité si profonde qui nous a tant de fois soutenues l'une et l'autre. Hélène, un mot...

— A quoi bon ! dit Hélène d'un ton rêveur et regardant toujours quelque être imaginaire en face d'elle. Tu ne veux pas croire... tu m'appelles enfant... Peut-être as-tu raison ; le mieux est donc de garder tout en dedans, au fond, bien au fond de moi-même, puis de mettre une lourde pierre pour comprimer ce malheureux cœur qui se permet de tressaillir sous tant de souffrances.

— Non pas, pauvre amie ; car je crois qu'il t'est bon de dire ce que tu as dans l'âme. N'est-il pas utile, d'ailleurs, qu'on puisse t'éclairer sur ce qui t'est si douloureux, et t'empêcher peut-être d'y donner trop d'importance ?

— Trop d'importance ! s'écria Hélène en se redressant comme réveillée en sursaut, et regardant son amie d'un air d'étonnement indigné. Trop d'importance ! Y a-t-il donc autre chose en ce monde qui vaille la peine qu'on s'en occupe ?... Mais tu ne sais donc pas, tu ne sens donc pas, tu n'as donc jamais compris ce que c'est que d'aimer, d'être aimée, ou du moins de vouloir l'être d'en avoir le droit, d'avoir cru l'être, et de voir qu'on s'est trompée ?...

Louise écoutait sans étonnement, avec un sourire doux, mais triste et contraint. Elle avait obligé son amie à parler, c'était ce qu'elle voulait, et maintenant elle la laissait déverser le trop-plein de son cœur véhément, bien que chaque parole tombât sur le sien comme une goutte de liqueur brûlante sur une plaie vive.

— Mais tu ne vois pas que j'en meurs, poursuivait Hélène, qui s'animait de plus en plus en parlant ; c'est une fièvre qui me brûle, qui me dévore. Je suis vieillie de dix ans depuis quelques mois ; ce sera bientôt fini ; et, du reste, je m'en plaindrai pas : mieux vaut cent fois mourir que de vivre ainsi. Mais lui ne s'en doute pas, il ne sait pas deviner ce mal dont je péris ; il vit plein de quiétude, dans un calme olympien, convaincu qu'il est le modèle des maris. Il veut que je me soigne, que je fasse venir un médecin !...

— Mais enfin, ma chère, cette sollicitude même prouve...

— Je n'en ai que faire, je n'en veux pas de sa sollicitude pour ma malheureuse personne, car s'il m'aimait encore ou s'il m'avait jamais aimée, il sentirait, il devinerait que ce n'est pas la vie du corps, qui est atteinte en moi, mais celle de l'âme, et que lui seul peut la ranimer. N'est-ce pas mon âme et mon cœur que je lui ai donnés par-dessus tout ? Et qu'en fait-il ? Oui, je l'ai cru, j'ai cru être aimée. C'est vrai ! Un moment, j'ai pensé qu'il comprenait cette vie d'union intime de cœur et d'âme que nous avions rêvée toutes deux, jeunes filles. Il semblait que je n'eusse pas une pensée, une idée, un désir qui ne se répercutât au moment même en lui. Mais tout cela est fini depuis longtemps, il a repris son individualité bien à lui. J'ai senti, avec effroi, cet appui de mon cœur et de ma vie qui se détachait de moi, et aujourd'hui je n'ai plus que le vide immense autour de ma pauvre âme, et j'en meurs !...

— Ecoute, Hélène, dit gravement Louise, en reprenant doucement dans les siennes la main que son amie avait ramené à elle pendant ce mouvement d'émotion. Es-tu bien sûre de n'avoir pas, toi-même, joué ton bonheur, d'avoir fait tout ce qui est possible pour garder cette tendresse si belle dont tu parlais tout à l'heure ?

— Je n'ai jamais changé, moi ! dit Hélène d'un ton altier et convaincu, tandis que Robert qui, autrefois, eût été ravi ou désolé, par un sourire ou par une larme, ne sait plus voir, aujourd'hui, ni l'un ni l'autre.

— Chérie, reprit Louise, pardonne-moi ce que je vais te dire : N'est-ce pas précisément parce que tu n'as pas changé, toi, que tu as laissé s'amoindrir ton trésor ? Rien n'est immuable en ce monde, et tu sais bien que ne pas avancer c'est reculer, et que pour nous maintenir même debout, tous nous avons besoin d'un effort. Tu n'as pas changé en effet. Tu as été adorée de Robert et tu as cru que cela pouvait durer sans prendre pour cela aucune peine, sans te donner aucun souci de ce qu'il y fallait mettre de toi-même ! Tu viens de le dire, tu l'as connue, tu l'as ressentie au début de ta vie, cette profonde ivresse d'âme et de cœur qui fait la vie, et tu as cru qu'elle vivrait de son propre fonds. Ah ! si tu ne l'avais pas goûtée avant de savoir ce qu'elle vaut, comme tu aurais cherché à la faire naître, à la créer ! comme tu aurais travaillé à étudier les cordes qu'il faut savoir faire vibrer ! Et quels sacrifices n'aurais-tu pas fait pour y parvenir ? As-tu jamais songé que l'amour que tu veux, que tu réclames comme un droit, ne peut exister qu'à la condition d'être un perpétuel échange de soins, de délicatesses, de divination, dans lequel la femme, bien plus riche que l'homme en ces choses, doit nécessairement donner plus que lui. T'es-tu fait une idée de ce sanctuaire mystérieux et sacré, où peut vivre l'amour et que la femme doit garder, orner toujours du plus pur de son cœur, et où l'âme, planant au dessus de l'être matériel, est comme la chaste prêtresse qui doit entretenir le feu sacré descendu du ciel ? As-tu compris que cet immense sentiment n'existe que lorsqu'il a pour base et pour ciment le besoin de l'infini et que, s'il est creux et passager chez les âmes sans foi, il est déjà l'éternité pour celles dont Dieu est le lien !...

— Ah ! tais-toi, tais-toi, tu me déchires ; car c'est là mon rêve, tu le sais bien, et je le sens irréalisable, jamais un homme ne comprendra, n'admettra qu'on fasse ainsi participer les choses de ce monde de l'idée religieuse.

Louise eut un fugitif sourire empreint d'un imperceptible dédain.

— Autant vaut alors demander à une lampe d'éclairer sans y avoir apporté la flamme... Hélas, oui, bien des hommes sont ainsi, mais as-tu le droit de ranger Robert parmi eux, et toi-même, lui aurais-tu confié ta vie entière, si tu ne lui avait point connu, au moins dans les grandes lignes, les mêmes idées, les mêmes croyances qu'à toi ? Non certes, n'est-ce pas, et je le sais d'ailleurs. Eh bien, vois-tu, il faut qu'une femme sache être tout, pour garder ou créer cette grande chose qu'on appelle l'amour. Dieu seul sait quels sacrifices une femme consent à faire à ce besoin, impérieux chez elle, d'aimer et d'être aimée, de posséder la vie à deux, qui n'en fait plus qu'une. Qu'elle consente donc à prendre toutes les formes ; et Dieu lui a donné pour cela, la souplesse, le génie d'assimilation, nécessaire pour être, en effet, la fidèle moitié de celui à qui elle se donne tout entière avec tant de bonne foi, le jour où elle s'engage. Qu'elle ait la loyauté de ne pas succomber à la tentation, qui survient fatalement un jour, de se reprendre elle-même ; qu'elle sache, coûte que coûte, se perdre, s'abîmer en celui qu'elle a choisi ; elle peut tout accepter, en tant qu'elle ne s'y abaissera pas. Qu'elle ne se décourage pas, il y faut parfois bien longtemps ; mais par cette abnégation, ce renoncement absolu d'elle-même, elle peut, elle doit y arriver.

Prenez bien garde de laisser voir en nous quelque chose de la grande laideur de notre temps ; l'affreux, l'impitoyable égoïsme ! Tu sais si je te crois bonne, moi qui t'adore : mais es-tu bien sûre de ne pas mettre un peu de personnalité dans ta manière d'être à l'égard de Robert, ton attitude de douleur, tes souffrances ne viennent-elles pas d'une recherche de toi-même ? Pardonne-moi de te parler ainsi, je comprends que je doiste paraître insupportable, ennuyeuse à mourir ; mais j'ai raison, et je t'aime tant !

— Ah ! chérie, grâce à Dieu, je le sais et je le sens, que tu m'aimes ! Sans cela, que deviendrais-je ? dit Hélène en appuyant sa tête sur l'épaule de Louise. Et de plus, poursuivit-elle, je sais que tu as raison, mais je ne puis pas, comme toi, creuser les choses et raison, mais je ne puis pas, comme toi, creuser les choses et raisonner...

— Eh bien, va, ne te gêne pas, appelle-moi, comme de coutume, révérende Louise de l'ordre des Frères prêcheurs, mais...

— Ah ! tiens, ne plaisante pas, s'écria Hélène en plongeant son visage entre ses mains et retombant sur ses coussins, le rire resonne en moi comme une fausse note qui déchire et ébranle : je ne sais qu'une chose, et ne me sens capable de savoir que celle-là, c'est que je souffre horriblement, et que je ne vivrai pas longtemps ainsi. Ce Robert, qui pouvait me faire la vie si belle, m'aura bien vite tuée.

— Allons, du calme, Hélène, et voyons, cet assassin, sait-il combien il te fait souffrir, le lui as-tu dit enfin ?...

— Non, certes, ce n'est pas à moi à aller à lui, et c'est bien là ce que je lui reproche : crois-tu donc que, s'il m'aimait, il ne comprendrais pas ce que je ressens... Mais moi, est-ce que je ne sais pas, est-ce que je ne devine pas, sans autre guide que mon cœur, le plus petit souci, la moindre souffrance qui surgit en lui !

— Mais toi, tu es une femme, chère petite. C'est notre rôle, à nous. Crois-tu que l'union soit réelle, si les qualités de l'un ne viennent pas compléter, développer celles de l'autre ? Tu dois faire pénétrer en lui la tendresse, comme sa force et son ampleur doivent venir développer toutes tes qualites charmantes. Mais c'est à toi à faire cette union, et non à te laisser adorer comme une idole, qui reçoit les hommages, les présents, mais ne veut rien rendre en échange. C'est ton lot, ton devoir, ton travail, quand tu y auras tout épuisé, quand tu auras tout essayé, alors tu auras le droit de te plaindre : mais en attendant, travaille.

— Eh ! le puis-je !... Tu as su le faire, toi tu me l'as dit, car tu n'as jamais eu un secret pour moi, et voilà pourquoi, seule au monde aussi, tu peux connaître le fond de mon cœur. Mais ce que tu as su faire, je ne suis pas capable de l'entreprendre.

(A suivre)